AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARDENNES

FLASH INTER GDA

Fdgeda Ardennes

ARGONNE _____Alexis RATAUX
3 CANTONS ___Daniel LOUAZEL
CHARLEVILLE ___Julien LALLEMENT
NORD-OUEST __Lucie GEORGES
RETHELOIS ____Adrien LEJEUNE
THIERACHE ____Didier PHILIPPE

Avec la collaboration
des Réseaux de Références

Juin 2013

Dans ce numéro :

Le GDA de l'Argonne s'intéresse au semis direct ! _____ 2
Ma moissonneuse sans ses pertes ! _____ 4
Simplifier l'alimentation lactée _____ 7
Les systèmes viande bovine en Belgique _____ 9
Quelles perspectives pour l'élevage laitier ardennais de « l'après-quotas » ? _____ 13
Retour sur les formations coût de production du lait _____ 19
Cultures intermédiaires : quelques conseils _____ 22

AGENDA

25 juin : Tour de plaine cultures bio au lycée agricole de RETHEL, à 14 h 30. Contact : Aurélie RENARD (tél : 03 24 33 71 29).

30 juin : Comice Agricole à SEVIGNY LA FORET, de 10 h à 18 h. Le GDA du Nord-Ouest sera présent. Contact : Lucie GEORGES.

2 juillet : Visite de l'essai désherbage alternatif du maïs Réseau Déphy à AL-LAND'HUY ET SAUSSEUIL (coordonnées GPS : 49°30'38''N 4°32'51''E). Contact : Stanislas POUDOU.

BREVES

Dans le dernier flash, nous avons omis de signaler que la formation éleveur infirmier a été réalisée avec le GDSB. Nous travaillons toujours en relation directe avec le GDSB sur les problématiques sanitaires.

Avec la participation financière

ARDENNES Conseil Général

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

La Chambre d'Agriculture des Ardennes est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° agrément IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Le GDA du Rethelois est agréé sous le n° agrément CA01664.

Le GDA de l'Argonne s'intéresse au semis direct !

Le 23 mai dernier, un groupe d'adhérents du GDA s'est déplacé sur la ferme de Saint Louvant, à LAVINCOURT dans la Meuse. Après celle réalisée en novembre 2012, il s'agissait de la seconde sortie du GDA sur cette exploitation. L'idée était d'y suivre le développement des cultures.

Monsieur LEMEY y gère seul 250 ha de cultures, intégralement cultivés en semis direct (SD) depuis 2004. Les limons sableux superficiels de ce plateau froid voient se développer colza, blé, escourgeon, maïs grain, orge de printemps, pois fourrager de printemps ou encore féverole de printemps. Si les rendements sont dans la fourchette régionale[1], on ne peut pas en dire autant du temps passé dans les champs. Au global, sans compter la moissonneuse batteuse ni les traitements phytosanitaires (automoteur), ce sont 290 heures de tracteur comptabilisées par an dans les champs. Le recours au SD amène à des systèmes ayant un parc matériel optimisé (3 tracteurs, 1 manitou, 2 bennes, 1 automotrice et 1 moissonneuse batteuse). L'utilisation d'outils larges et la diminution des passages (semis, traitements, récolte) permettent ici de descendre la consommation de carburant à 31 l/ha (la moitié étant imputable à la moissonneuse batteuse).

Pour qui souhaite s'orienter vers le semis direct, ces deux visites auront été l'occasion d'obtenir de précieux conseils.

[1]colza : 25-30 qx ; escourgeon : 65-70 qx ; blé : 68-80 qx

Pré-requis indispensables

- Bénéficier d'une trésorerie saine. Cela permet d'absorber les potentiels échecs.
- Se former au maximum.
- S'habituer à voir des champs « sales » (étoles, mousses).
- Repenser ses rotations : les couverts qui entrent dans la rotation constituent des cultures à part entière et viennent de fait modifier l'impact du précédent sur la culture à venir. Le couvert est le précédent. Ainsi, on pourra imaginer des enchaînements culturaux de type « colza / escourgeon / blé d'hiver », inexistants à l'heure actuelle. L'intérêt est ici de bénéficier d'une interculture d'environ 3 mois, permettant le développement d'un couvert abondant, qui place le blé dans d'excellentes conditions d'implantation et donne des restitutions azotées non négligeables (économie de fertilisant pour le même objectif de rendement).
- Faire preuve de patience (10 ans minimum pour observer de réels changements).
- En phase de transition, systématiser le recours à la bêche et/ou au pénétromètre avant tout travail du sol.
- Privilégier des semences fermières dans les couverts afin d'en limiter le coût.

Travail du sol et rotation

- Réduire progressivement la profondeur de travail du sol (labour ➡TCS ➡ SD) :
  - Une fois en SD, ne plus travailler le sol.
  - Ne décompacter que si nécessaire (vérifier au préalable à la bêche ou le pénétromètre).
- Miser sur les cultures d'automne dans les 5 premières années (réorganisation du sol) :
  - Introduire ensuite des cultures de printemps pour gérer au mieux le salissement des sols.
- Faire une large place aux légumineuses (cultures et couverts).
- Monsieur LEMEY procède à des mélanges variétaux dans ses cultures :
  - Absence de référence en SD pour les variétés.
- Décaler les dates de semis :
  - 10 jours plus tôt à l'automne et 10 jours plus tard au printemps.
  - Récolte environ 10 jours plus tard que conventionnellement.
- Privilégier un semoir à dents sur un sol sans couvert ni paille. Sinon, en utiliser un à disques.

- Dans le cas où les pailles ne sont pas récoltées, il est impératif de les garder les plus longues possibles. En effet, des pailles broyées fin se dégradent très rapidement. La biologie du sol se trouve alors « dopée » par un relargage massif et rapide d'éléments nutritifs. Toutefois, le pendant de ce phénomène est qu'il est bref, laissant cette abondante vie du sol rapidement affamée. Garder des pailles longues permet d'alimenter le sol jusqu'à ce que les plantes soient suffisamment développées pour prendre le relais (rhizodépositions).
- Faucher à environ 15-20 cm de haut. Les étoles se dégraderont moins vite que les pailles et prolongeront l'alimentation de la vie du sol. On pourrait être tenté de faucher plus haut, mais on handicaperait alors les rapaces dans leur chasse aux rongeurs.

Amendements et engrais

- « Booster » les cultures à l'automne en apportant un peu d'azote (max 30 u/ha)[2].
- Sur sol acide :
  - Eviter les engrais acidifiants (forme sulfatée).
- Sur cultures mycorhizées (toutes sauf colza et betterave) ➡ maximum 25 unités de phosphore/ha/an afin de ne pas stopper l'activité mycorhyzienne.

[2]hors zone Directive Nitrates uniquement

Les couverts, un élément incontournable

- Investir dans des couverts abondants et pluri-espèces (approcher les 100 kg/ha de semences, avec ~50 kg de petites graines [ex : vesce, trèfle d'Alexandrie, sarrasin, niger, phacélie] et ~50 kg de grosses graines [ex : féverole, pois protéagineux, pois fourragers, tournesol]).
- Soigner l'implantation des couverts végétaux.
- Disposer d'au moins 3 mois de croissance pour les couverts.
- Adapter la composition des couverts à la rotation.
- Semer en direct dans le couvert sans le détruire permet de :
  - Coucher et « peigner » la végétation qui forme alors un « matelas » épais mais aéré qui protège la culture des extrêmes climatiques et des ravageurs.
  - Limiter fortement la levée des adventices.
  - Alimenter durablement le sol.
- A contrario, broyer un couvert risque de créer un mulch compact et imperméable à l'air et à l'eau. Non enfoui, il va sécher en surface et retenir l'humidité sur sa face inférieure (effet « bâche »). En se transformant peu à peu en fumier, il va favoriser la pullulation des vers et autres organismes dont les sangliers raffolent. Les dégâts sont alors plus que probables.

Ces échanges avec Monsieur LEMEY ont permis de prendre conscience que le SD est possible dans des contextes pédoclimatiques proches des nôtres. Le constat a cependant été fait que très peu de références locales existent sur les couverts végétaux. Le GDA de l'Argonne a donc décidé de mettre en place dès cet automne un programme d'essais sur le sujet. Suivi sur plusieurs années, il devrait permettre d'affiner la composition des couverts en fonction du type de sol. L'objectif final est d'obtenir une végétation abondante et efficace (concurrence aux adventices, restitutions au sol).

Colza semé en direct

Escourgeon semi en direct (épié

Blé semé en direct (stade montaison)

Ma moissonneuse sans ses pertes !

La récolte est la dernière étape et non la moins importante de l'itinéraire technique. En effet, tous les efforts et le travail d'une année complète peuvent être gâchés, voire anéantis en l'espace d'un instant à cause d'un mauvais réglage. A quoi bon protéger la qualité du grain en végétation pour la dégrader au battage quand on sait que le taux de mycotoxine est 100 fois plus élevé sur les grains cassés ? De plus, le pourcentage de grains cassés en trémie est sensiblement identique au pourcentage de pertes arrière. Si les pertes quantitatives sont généralement faibles au battage, il n'en est pas de même en ce qui concerne la qualité (altération de la faculté germinative, casse, brisure, compression). Mais comment préservez toutes les caractéristiques de la récolte sans pour autant négliger le débit de chantier ?

Fonctionnement d'une moissonneuse-batteuse

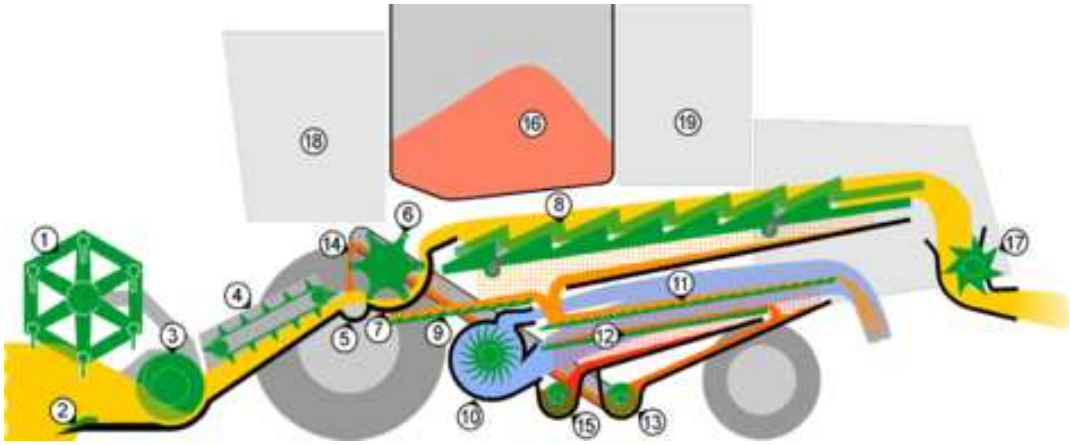

Source : Wikipédia

Légende

1	Rabatteur à griffes	8	Secoueurs	14	Recyclage des otons
2	Barre de coupe	9	Table à grains	15	Vis à grains
3	Vis d'alimentation (escargot)	10	Ventilateur	16	Trémie à grains
4	Convoyeur	11	Grille supérieure	17	Broyeur paille
5	Récupérateur de pierres	12	Grille inférieure	18	Cabine de conduite
6	Batteur	13	Vis à otons	19	Moteur
7	Contre-batteur				

La coupe, élément de haute technicité

Parmi tous les organes d'une moissonneuse-batteuse, la coupe est sans aucun doute l'élément qui se voit gratifié du plus grand nombre d'innovations de la part des constructeurs. Cependant le réglage de la coupe est bien souvent négligé malgré son rôle essentiel d'alimentation régulière de la machine. Effectivement, si les pertes en céréales sont quasiment inexistantes, il n'en est pas du même ressort avec les oléo-protéagineux. La majorité de ces pertes sont du à l'effet de choc de l'escargot sur les gousses ou les siliques : la meilleure façon de limiter celui-ci est de baisser la vitesse de rotation aux environ de 175 à 200 tours par minute (cela correspond généralement à la vitesse la plus faible de votre machine). Avec cette vitesse limitée, il convient aussi d'ajuster la hauteur de l'escargot. L'espacement entre les spires et le tablier de fond de coupe doit correspondre à 20 millimètres environ, toutes cultures confondues, avec un excellent parallélisme.

Les bourrages sont ainsi limités et l'alimentation plus régulière. En cas de problèmes, cet espacement peut être réduit à 10 millimètres en céréales. L'escargot doit enfin être positionné de façon à ce que ses spires affleurent la cornière située en arrière afin d'éviter toute remontée de végétation et d'assurer un bon guidage jusqu'au convoyeur.

La hauteur de coupe est alors le paramètre qui va faire la réussite d'un bon battage de par son débit de chantier et sa qualité. Une moissonneuse-batteuse est un outil de récolte et non pas un broyeur de résidus. Il convient donc de ne récolter que les organes intéressants de la plante et de ne pas surcharger la machine par de la biomasse inutile, surtout en colza où les cannes sont le plus souvent humides donc plus lourdes. La biomasse absorbée par la coupe est, lors d'une récolte de colza, de 4 tonnes de matière sèche par hectare en moyenne. Si la hauteur de coupe est abaissée de seulement 10 centimètres, ce tonnage est multiplié par 2, nécessitant alors un convoyage plus efficace, un battage plus agressif et un triage plus délicat. Mieux vaut donc laisser par endroit quelques petits paquets de siliques qui représentent une perte de seulement 500 à 600 grammes de graines par hectare. En céréales, la paille étant généralement sèche à la récolte, le souci de hauteur de coupe est moins prédominant.

En ce qui concerne le rabatteur, il doit être relégué au rang d'accessoire sauf en cas de récolte versée pour assurer une alimentation régulière et éviter les paquets de paille.

Sa vitesse doit alors être supérieure de 10 % à la vitesse d'avancement ; une vitesse supérieure aurait tendance à battre la végétation plutôt que la peigner et provoquerait donc des pertes à l'avant de la coupe. En cas de récolte versée, les releveurs sont aussi des alliés incontournables à condition d'être en nombre limité : l'écartement entre chaque releveur dot correspondre à leur longueur soit environ un releveur tous les 4 à 5 doigts ; un nombre trop important peut dans certains cas surcharger la barre de coupe et provoquer des déformations du tablier.

Batteur et contre-batteur, le cœur de la machine

Trois paramètres seulement vont influencer la qualité du battage qui doit être une opération assez agressive pour ne pas produire d'imbattus mais pas trop pour provoquer la casse des grains.

Tout d'abord le choix du matériel. Le contre-batteur doit absolument être adapté à l'espèce récoltée. Tout outil superflu tel que les segments de battage, les barrettes d'aveuglement ou les tôles d'ébarbage doit être proscrit (y compris pour l'orge où il est souvent possible de s'en passer). Ces artifices réduisent considérablement le débit de chantier et par conséquent la propreté du lot faute d'obtenir une charge suffisante de la machine. En effet, les ⅔ de la récolte passent sur le ⅓ avant du contre-batteur (la totalité pour les espèces à battage facile comme le colza, le pois ou la féverole) d'où la nécessiter de laisser le passage libre sous peine de brisures.

Ensuite, l'écartement batteur/contre-batteur doit lui aussi être adapté à la culture en respectant deux grands principes de bases : toujours un serrage convergent avec l'arrière serré environ deux fois plus que l'avant et un espacement maximum (soit à l'arrière en battage conventionnel ou au point le plus bas du contre-batteur en axial) correspondant à la taille du grain ajouté de 1 millimètre.

Enfin, la vitesse du batteur ne doit pas être trop importante car elle est responsable de la casse du grain et d'un mauvais battage (la végétation passe trop vite). Mieux vaut serrer un peu plus ! Attention, en baissant la vitesse en absence de variateur, des problèmes de transmission peuvent surgir : la perte de charge ne doit alors pas excéder 50 rotations par minutes.

Espèce	Ecartement entre-fils du contre batteur	Vitesse tangentielle du batteur	Ecartement batteur / contre-batteur point avant	Ecartement batteur / contre-batteur point arrière
Blé	5,5-10,5	25	16	8
Pois	10,5	14	30	20
Féverole	12	12	30	20
Maïs	18-20	10	30	20
Colza	5,5-10,5	15	30	20
Orge	5,5-10,5	25	12	6

*Les écartements sont donnés en millimètres et la vitesse tangentielle en mètre par seconde selon la formule : vitesse tangentielle = (π * diamètre du batteur en centimètre * vitesse de rotation en tours par minute) / 6000*

Triage : le dernier maillon

La prégrille, lorsque la machine en est équipée, doit soit être totalement fermée en oléo-protéagineux, soit ouverte à seulement 3 millimètres en céréales. Cet espacement réduit s'explique par le fait que toute la biomasse issue du batteur tombe sur cette prégrille et à tendance à passer au travers du fait de son poids et donc de surcharger la grille inférieure.

La grille supérieure ne doit pas non plus être trop ouverte. Son rôle est avant tout de trier et non de récupérer des imbattus et des ôtons. Dans ce cas là, le problème se situe au battage. L'espace libre doit donc avoisiner 10 millimètres en blé, 11 en orge, 6 en colza et 13 en pois. Lors de l'existence d'une seconde partie sur l'arrière de cette grille, celle-ci doit avoir la même valeur ou être totalement fermée si elle est inclinée.

La grille inférieure quant à elle doit toujours être un peu plus fermée que la grille supérieure. L'espacement sera alors d'environ 8 millimètres en céréales et 6 en colza. Il ne doit en aucun cas se situer en dessous de 5 millimètres pour trier plus propre : dans ce cas, c'est le battage trop agressif qui casse trop la paille et salit le grain.

Les vents doivent plutôt être orientés vers l'avant du caisson, là où la végétation est la plus lourde. Son efficacité est renforcée par le réglage assez fermé des grilles qui met légèrement le caisson sous pression. La vitesse du ventilateur est réglée à fond pour les pois et féveroles, au ⅔ pour les céréales soit entre 800 et 1000 tours par minutes et minimum ajouté de 100 tours pour du colza (approximativement 500 tours par minutes).

Quelques observations en cours de travail

Une simple observation du grain en trémie peut permettre d'ajuster au mieux les quelques paramètres évoqués ci-dessus pour une qualité de récolte optimale :

- Si le grain est cassé (plus facilement observable sur un fond noir), la vitesse du batteur est trop élevée.
- Si présence d'épis imbattus ou d'épillets à 3 grains, il convient de serrer un peu plus le batteur et le contre-batteur.
- Si présence d'épillets à 2 grains, il faut augmenter la charge de la machine en allant plus vite.
- Si on observe quelques grains vêtus (avec glumes) par poignée, ne rien toucher, c'est le signe d'un battage et d'un triage parfait.

Attention aussi aux indications qui peuvent être données par les détecteurs de pertes qui comptent sans distinction les grains, les pailles vertes et les nœuds.

Mieux vaut alors contrôler en direct sous l'andain ; un repère simple : à 50 quintaux par hectare, une perte de 50 kg/ha représente environ 25 grains sur la surface d'une feuille A4 sous l'andain.

Simplifier l'alimentation lactée

L'agrandissement des troupeaux vous pousse désormais à étaler vos vêlages tout au long de l'année. Les veaux qui naissent au printemps et à l'été représentent une astreinte plus exigeante qu'en hiver, du fait des travaux des champs. Bon nombre d'entre vous recherche des moyens permettant de simplifier la distribution du lait tout en gardant les mêmes performances de croissance et de santé.

Nous allons donc vous présenter la technique des « 6 repas par semaine » qui va vous permettre de gagner un temps important par rapport à l'astreinte. Toutes les données sont issues d'expérimentations réalisées à la ferme des Trinottières (Pays de Loire) et la station expérimentale de TREVAREZ (Finistère).

Six repas par semaine avec du lait entier

Cette technique permet de simplifier l'astreinte de la buvée mais également de commercialiser plus de lait grâce à une économie d'environ 130 litres de lait par veau. Après deux semaines d'allaitement à deux repas, les veaux vont recevoir **un seul repas par jour** pendant les six semaines suivantes, 6 jours sur 7.

Le prélèvement d'un lait de mélange permet de régulariser les taux (TP et TB) du lait et d'éviter les changements brusques de composition d'un jour à l'autre (en particulier la matière grasse), ce qui pourrait engendrer des problèmes de digestion chez les veaux.

Plan de distribution utilisé aux Trinottières

Age en semaines	Nbre de repas/semaine	Volume de lait/repas (TB = 40 à 42 g/kg)	TOTAL litre de lait pour 1 veau élevé
1	14	2 l	28 l (colostrum)
2	14	3 l	222 l de lait entier
3 à 8	6	5	

Dès la deuxième semaine, les veaux recevront de l'eau propre à volonté, du foin ou de la paille et du concentré régulièrement renouvelé.

Attention, une vache en fin de lactation a des taux très élevés, ce qui peut entraîner des problèmes de digestion chez le veau. Ainsi dans ce cas, il est préférable de diminuer le volume de lait apporté.

Le jour où les veaux n'ont pas de repas lacté, ils consomment 50 à 60 % de plus de concentrés que les autres jours de la semaine.

Consommation de concentrés (kg/j) selon l'âge des veaux

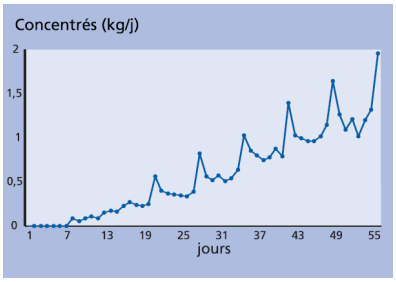

Le sevrage se fera le lendemain d'un jour sans lait, au bout de la 8ème semaine. En moyenne, les veaux devront alors consommer 2 kg de concentrés par jour.

Durant les années d'expérimentation aux Trinottières, il n'y a pas eu de problème sanitaire particulier. Même si au sevrage, les poids observés sont plus faibles que ceux observés lors d'un plan classique à deux repas par jour (- 15 kg par rapport à un sevrage à 10 semaines), l'objectif de 200 kg à l'âge de 6 mois est atteint.

Economie en temps et en lait

- 130 l de lait par veau.
- 50 repas par veau, soit 45 % des distributions.
- 25 minutes par repas supprimé (pour 10 veaux).

Les éléments de réussite de la technique « 6 repas par semaine » :

- Ne pas dépasser les volumes de lait recommandés.
- Adapter le volume distribué selon la teneur en MG du lait de mélange.
- Conduire l'allaitement à la semaine pour simplifier l'organisation (par exemple, si vous débutez une semaine le lundi, un veau naissant de jeudi à dimanche démarre sa semaine le lundi suivant).
- Sevrer le lendemain d'un jour sans lait.
- Allaiter une semaine de plus un veau qui consomme moins de 2 kg au moment du sevrage.
- Confort des veaux (ambiance, paillage,…).
- SURVEILLER LES VEAUX DEUX FOIS PAR JOUR !!!

Avec du lait reconstitué

Le mode d'emploi et les recommandations d'utilisation sont les mêmes qu'avec du lait entier.

Age en semaines	Nbre de repas/semaine	Volume de buvée/repas
1	14	2 l
2	14	3 l
3 à 8	6	5

La concentration pour une buvée par jour est supérieure à celle deux buvées par jour. Bien vérifier sur l'étiquette du fabricant !

Respecter bien la notice d'utilisation de votre poudre : 1 l de buvée ≠ 1 l d'eau.

Ex : 200 g/l d'eau = 200 g de poudre + 1 l d'eau

200 g/l de buvée = 200 g de poudre + 800 g d'eau

Portez également votre attention à la dilution. Le lait sera parfaitement dilué à 60-65°C.

Le lait fermenté

Le lait fermenté est « prédigéré » et permet don une meilleure digestion pour le veau.

La distribution se fait à température ambiante dès le 3ème jour et durant toute la phase d'allaitement.

Chaque semaine, le fond de cuve doit être réensemencé en yaourt (6 yaourts/semaine pour 200 l de lait).

Principe du lait fermenté

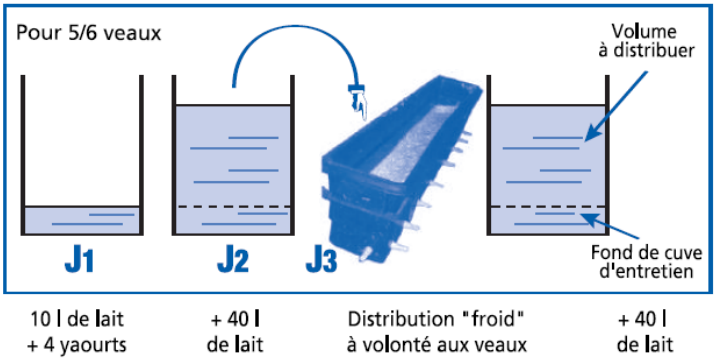

Plan d'allaitement au lait fermenté

Age en semaines	Volume de distribution par veau et par jour
1 à 3	8
4 à 6	6
7 à 9	4

Les essais de TREVAREZ qui comparent cette technique à une distribution sur deux repas par jour montrent :

- Des croissances identiques.
- Un temps de travail réduit à 55 %.
- Une réduction significative des diarrhées.
- Moins de léchage entre les veaux.

Fermentation optimale entre 15 et 18°C.

Si température basse : le fond de cuve doit représenter 30 %.

Si température haute : le fond de cuve peut représenter 10 %.

L'écart d'âge entre les veaux d'une même case est au maximum de trois semaines pour éviter une compétition à la tétine.

Les essais réalisés depuis quelques années montrent des résultats très satisfaisants, aussi bien du point de vue de la croissance que de l'état sanitaire des veaux.

Ces différentes techniques vous permettront de réduire votre travail d'astreinte durant la période estivale.

Il est impératif de réaliser les distributions à heure régulière et de mettre à disposition des concentrés, de la paille ou du foin et de l'eau propre !

Les systèmes viande bovine en Belgique

Les ingénieurs du Réseau Viande Bovine du Grand Est de la France (Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne) se sont rendus 2 jours (11 et 12 juin 2013) en Belgique pour étudier le fonctionnement des systèmes wallons. La rencontre de l'Association Wallonne de l'Elevage (AWE) et du Centre de Gestion et Technique Agricole (CGTA) a permis d'échanger sur la filière viande bovine et sur les systèmes d'exploitation belges. La compréhension du fonctionnement technique a été complétée par la visite d'élevages « viandeux » organisée par le Centre Wallon de Recherche Agronomique. Pour ce qui est du fonctionnement économique, sujet tabou en Belgique, les données obtenues ne sont que très partielles.

La filière viande bovine et la commercialisation des bovins en Belgique

Les systèmes bovins se répartissent à peu près à égalité entre des systèmes laitiers et des systèmes viande. En système viande, la race Blanc Bleu Belge est ultra majoritaire (90 % des effectifs). La race est très hétérogène. Quelques races françaises viennent compléter les effectifs : limousine (4 %), blonde d'aquitaine (2 %), charolaise (2 %) et autres races (4 %). Il y a très peu de systèmes naisseurs-engraisseurs en Belgique. On retrouve des systèmes naisseurs au sud, en zone à dominante herbagère et des engraisseurs au nord, en zone de cultures.

Chez les éleveurs naisseurs, toutes les femelles servent au renouvellement et la commercialisation porte sur des animaux maigres : broutards et jeunes vaches de réforme de 4-5 ans. La quasi-totalité du commerce passe par de nombreux marchands et se fait à la pièce. Deux possibilités existent :

- Le prix est fixé avant le départ de l'animal de l'exploitation et le marchand le revend ensuite soit directement à un engraisseur, soit via le marché aux bestiaux.
- Le marchand travaille à la commission (50 à 60 €/bête) et est chargé d'assurer la commercialisation au marché pour le compte de l'éleveur.

Le marché aux bestiaux de Ciney, où très peu d'éleveurs sont présents, a lieu tous les vendredis et assure la commercialisation de 3 000 à 3 300 animaux par semaine. Toutes les ventes se font à la pièce (sans pesée) par négociation bilatérale. Cette année, on assiste à une baisse des volumes (- 13 %) qui s'explique notamment par une baisse des effectifs bovins et un court-circuitage du marché de plus en plus fréquent.

Les animaux destinés à l'abattage transitent de moins en moins par les marchés aux bestiaux de Bruges (1 300 à 1 400 bêtes/semaine) et de Battice (400 à 500 bêtes/semaine). La commercialisation se fait à la pièce ou au kilo de carcasse auprès de grossistes (« chevilleurs »).

Il en reste une douzaine en Belgique. Ce sont eux qui font abattre les animaux et les commercialisent, principalement auprès des 3 principales enseignes de grande distribution : Colruyt, Carrefour et Delhaize. La filière est peu organisée, les volumes sont mal planifiés. La Belgique est autosuffisante à 140 % en viande bovine. Les consommateurs sont habitués à consommer des mâles de race blanc bleu belge (viande claire, tendre et maigre). 92 % de la viande commercialisée en GMS est de race blanc bleu belge. Les femelles et les autres races vont principalement à l'export. Les cours de la viande sont donc plutôt favorables aux mâles de race blanc bleu belge (environ 5,30 €/kg de carcasse en catégorie S[1]), tandis que les femelles sont moins bien cotées (environ 5,00 € actuellement) et que les races françaises sont dévalorisées en Belgique.

[1] Catégorie supérieure à E

Etude de rentabilité des systèmes bovins belges

Quelques préalables permettent de mieux comprendre le fonctionnement économique des exploitations belges.

80 à 85 % des exploitations sont encore sous le régime du forfait. Un barème de marges brutes est négocié chaque année par région, duquel les éleveurs peuvent déduire un certain nombre de charges : fermage, taxes foncières, intérêts d'emprunt, coûts des travaux d'entrepreneurs.

Ces barèmes sont indépendants du chiffre d'affaire et sont donc très favorables aux systèmes intensifs et en régime de croisière.

Concernant les cotisations sociales, elles sont également très faibles.

Joël MARTIN – Réseau Viande Bovine

En revanche, le foncier est excessivement cher : 10 000 à 20 000 €/ha en Wallonie, 50 000 €/ha en zone de cultures, voire plus en Flandres. A de tels tarifs, l'acquisition du foncier se fait de plus en plus souvent par des montages financiers avec des apporteurs de capitaux. On assiste à une dualité importante dans les systèmes belges entre des exploitations familiales de dimension modeste qui font appel à la diversification, au tourisme ou encore à la double activité et de grandes exploitations qui choisissent la voie de l'agrandissement avec des partenaires financiers.

La transmission des exploitations est problématique, compte tenu du capital à reprendre.

Une étude de la CGTA compare la rentabilité économique des différentes races à viande à partir de suivis de gestion réalisés dans les exploitations. La comparaison porte essentiellement sur les systèmes blanc bleu belge et limousin. Les éleveurs qui sont repassés en limousin ont souvent fait le choix d'une conversion bio.

	Système limousin	Système blanc bleu belge avec engraissement
Nbre d'exploitations analysées	27	218
Chargement (UGB/ha)	1,5 à 2,5	2,5 à 4
Taux de mortalité (%)	17	15
Produit/vache hors primes (€)	700	1 600
Aides (DPU, PMTVA, bio)/vache (€)	700	430
Aliments, concentrés/vache (€)	200	700
Frais vétérinaires/vache (€)	50	200
Autres charges/vache (€)	450	450
Charges de structure (énergie, matériel, frais généraux)/vache (€)	160	130
EBE hors cotisations sociales/vache	500 à 600 €/vache	

Avec cet EBE, il est difficile de payer les cotisations sociales, rembourser les annuités (500 €/ha en moyenne, mais forte variabilité) et rémunérer la main d'œuvre.

Les conjonctures récentes, avec des intrants chers et des prix de la viande blanc bleu belge qui ont moins progressé que les autres, ne sont pas favorables aux systèmes belges très intensifs. Les résultats économiques présentent une forte variabilité d'une exploitation à l'autre (de 1 à 3), mais sont plutôt à la baisse ces dernières années.

Visites d'exploitation

Exploitation 1 : sélectionneur Blanc bleu belge à Buisson

1 UTH + main d'œuvre occasionnelle – épouse travaille à l'extérieur
100 ha de SAU : terres en propriété de la famille - 120 PMTVA

50 ha de STH
22 ha de PT
13 ha de maïs ensilage
15 ha d'épeautre
40 % de fauche en première coupe
10 ha en deuxième coupe

120 vaches blanc bleu belge
8 vaches laitières
100 % insémination artificielle
15 embryons/an
Vêlages toute l'année
Chargement : 2,6 UGB/ha SFP

Toutes les femelles sont conservées pour le renouvellement avec un premier vêlage recherché avant 30 mois, sauf 4 ou 5 génisses qui sont éliminées.

Les mâles sont vendus de préférence en reproducteurs (environ 20/an), le reste est vendu en broutards. Une dizaine de mâles sont engraissés s'il y a de la place en bâtiment.

Prix de vente : ça dépend !!!

Les résultats de reproduction sont les suivants :

- Taux de mortalité = 20 %
- Intervalle entre vêlages = 430 à 450 jours
- Césarienne systématique (100 €)

Après la prise du colostrum par le veau (dont la sécrétion est parfois stimulée par une piqure d'ocytocine), le veau est retiré de sa mère puis élevé avec le lait des vaches laitières qui sont traites. Les veaux restent en bâtiment, ils sont sevrés à 5 mois, puis nourris avec du foin et des aliments floconnés. Les vaches sont taries dès le vêlage et mises en pâture. Une complémentation avec 2 kg de concentrés/j a lieu quand l'herbe commence à manquer. Les rations hivernales sont basées sur un mélange d'ensilage de maïs, d'ensilage d'herbe, de foin et une complémentation à base d'épeautre et de tourteau dans des quantités indéterminées…

La vaccination est systématique : BVD/IBR/corona et rotavirus sur les vaches, salmonellose/RS/ BVD sur les veaux.

Frais vétérinaires : beaucoup….

La fertilisation minérale sur les surfaces en herbe est faite avec un engrais type 20/5/5, à raison de 350 kg/ha. La paille est achetée pour partie à un voisin et pour partie via un marchand.

L'exploitation est au forfait.

La rentabilité économique n'a pas pu être approchée.

Exploitation 2 : éleveur naisseur engraisseur limousin bio à Ortho

1 UTH + fils en cours d'installation
Epouse gère 2 gîtes à la ferme + auberge à la ferme
95 ha de SAU : 20 ha en propriété - 71 PMTVA

60 ha de STH
15 ha de PT (mélange avec luzerne)
10 ha d'épeautre-seigle (45-50 qx/ha)
10 ha de triticale-avoine-pois printemps
30 % de fauche en première coupe
2 à 3 coupes sur les temporaires

50 porcs charcutiers/an
100 brebis Swifter x Texel
25 brebis Ile de France
60 vaches Limousine
100 % IA + échographies
Vêlages août à janvier
Chargement = 2 UGB/ha SFP

L'élevage est blanc bleu belge d'un bon niveau génétique. La conversion en limousin bio date de 1997. Toutes les femelles sont conservées pour le renouvellement avec un premier vêlage à 35 mois, sauf 3 ou 4 génisses qui sont vendues pour la reproduction.

Les mâles sont conservés et engraissés en taurillons au pâturage avec une forte complémentation.

Les résultats de reproduction sont les suivants :

- Taux de mortalité = 8 %
- Intervalle entre vêlages = 385 jours

Les veaux (mâles et femelles) sont complémentés au pâturage dès la mise à l'herbe à raison de 2 à 3 kg/j avec un aliment du commerce (480 €/t). Ils sont sevrés en juillet, mais restent en pâture avec la même complémentation.

Les taurillons repassent en pâture l'année suivante, avec une complémentation à hauteur de 5 kg/j.

Ils sont vendus à 450 kg de carcasse à l'âge de 2 ans.

En hiver, les vaches et les génisses sont alimentées avec des enrubannages de prairie temporaire ou de mélange avoine/triticale/pois, du foin en libre service et une complémentation avec les céréales de l'exploitation (1 kg/j).

Il n'y a pas de vaccination et pas de déparasitage systématique. Les frais vétérinaires se limitent à environ 2 000 €/an.

Les surfaces en herbe sont fertilisées avec le compost issu de l'exploitation, à hauteur de 15 t/ha sur toutes les surfaces.

Les cultures sont fertilisées avec un engrais à base de guano de type 7/10/5, à raison de 500 kg/ha.

Les besoins annuels en paille se situent autour de 100 t et elle est achetée en France (130 €/t il y a 2 ans, 70 €/t actuellement).

L'exploitation est très peu mécanisée : un tracteur 85 cv de 30 ans et un télescopique. Les travaux sur cultures sont faits par CUMA/entreprise.

L'éleveur est très impliqué avec une dizaine d'autres éleveurs et une firme d'aliments dans l'association Limousin Bio Ardennes et la filière Porc Qualité Ardenne. Il trouve des débouchés pour les productions bio des éleveurs de la petite coopérative et négocie les prix de vente auprès des boucheries. La demande est forte en agneaux (6,50 à 6,80 €/kg) et en porcs. En bovins, les prix de vente se situent actuellement à environ 5,50 €/kg de carcasse pour les taurillons, 5 € pour les jeunes vaches limousines et 4 € pour les vieilles vaches.

L'exploitation est au forfait.

La rentabilité économique sera approchée à partir des données qui doivent être transmises prochainement par le centre gestion de l'exploitation.

Quelles perspectives pour l'élevage laitier ardennais de l'après-quotas ?

En prévision de la fin des quotas en avril 2015, la Chambre d'Agriculture des Ardennes et Ardennes Conseil Elevage ont souhaité réaliser une enquête auprès des exploitations laitières du département. Ainsi 133 élevages (soit 17 %) ont été enquêtés durant les 2ème et 3ème trimestres 2012. Cette enquête visait à mesurer la capacité productive, au travers des moyens de production existants, mais aussi à établir une première esquisse de ce que pourrai devenir le paysage laitier « d'après quota ».

La production laitière : des freins et des atouts identifiés

L'élevage laitier ardennais représente actuellement 799 exploitations (soit un tiers des exploitations agricoles du département). Il s'agit de systèmes principalement orientés « lait + viande ». En effet, l'élevage de ruminants est prédominant dans les zones très herbagées du département. La densité de quota s'élevant à environ 3 000 l de lait/ha de Surface Fourragère Principale, la présence de troupeaux allaitants ou de bœufs laitiers permet de valoriser les surfaces en herbes importantes dans une région géographique où il est souvent impossible de retourner les terres.

Il existe aujourd'hui des freins non négligeables au développement de la production laitière ardennaise. En effet, après avoir interrogé les éleveurs, la problématique des bâtiments ou équipements insuffisants (ou inadaptés) concerne deux tiers d'entre eux. A cela s'ajoutent une rentabilité insuffisante de l'atelier lait ainsi que des contraintes réglementaires et un manque de main-d'œuvre disponible qui limitent la croissance des exploitations.

Le manque de motivation semble être également un point noir non négligeable qui s'ajoute au frein économique actuel de la production.

Par ailleurs, il existe aussi des freins matériels comme la nécessité de se mettre aux normes (réalisée dans seulement 65 % des exploitations) ou celle de rénover, ou de renouveler, les installations (stockage, traite, logement des vaches laitières, …). Enfin, la présence d'un système optimisé qui n'offre pas de possibilité d'extension n'encourage pas les éleveurs à développer leur activité laitière.

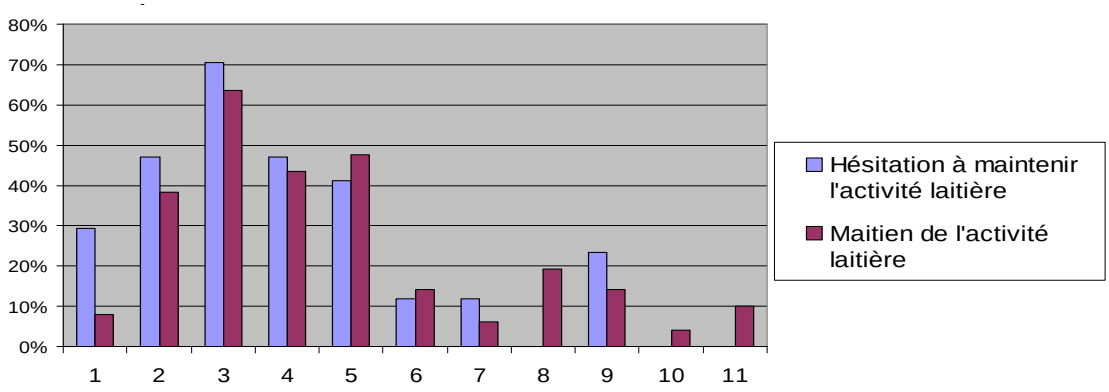

1- Motivation pour la production laitière
2- Main-d'œuvre disponible
3- Bâtiments/équipements insuffisant, inadaptés
4- Rentabilité insuffisante du lait
5- Contraintes réglementaires
6- Opportunité d'augmentation d'une autre activité
7- Risque de non collecte
8- Situation optimisée
9- Qualité du lait
10- Accès à l'exploitation

La disparition programmée des quotas pour 2015

Fin des quotas : entre inquiétude et incertitudes

Dans le cadre de la réforme de la PAC, ces quotas sont amenés à disparaître au mois d'avril 2015. Ce changement radical conduit à des interrogations, voire des inquiétudes, de la part des différents acteurs de la filière. En ce qui concerne les éleveurs laitiers, c'est principalement la rentabilité de l'activité et la disponibilité en main-d'œuvre qui soulèvent d'importantes incertitudes. Dans ce contexte, les éleveurs peuvent hésiter avant d'investir dans une rénovation, ou un renouvellement du logement des vaches laitières ou des installations (stockage, traite ou mise aux normes).

Dans ces conditions, quelle sera l'évolution de l'activité laitière dans le département des Ardennes à l'horizon 2015-2020.

Vers un arrêt de la production laitière ? Deux profils caractéristiques

Il existe deux profils qui mènent chacun à une baisse de la production de lait au sein du département : l'arrêt de l'activité agricole et l'arrêt de l'activité laitière uniquement. Il s'agit de deux problématiques qui, même si elles semblent converger par leurs effets, ont des fondements et des conséquences très différents.

En projetant les résultats de l'enquête à l'échelle du département, parmi les éleveurs laitiers, 5 % ont prévu de cesser toute activité agricole. Il s'agit d'exploitations dirigées par des agriculteurs âgés de plus de 55 ans qui ont prévu de partir à la retraite dans les quatre ou cinq prochaines années. Leurs exploitations sont de plus petite taille que la moyenne (88 ha de Surface Agricole Utile), avec un quota laitier inférieur à 260 000 l de lait, pour la plupart. Parmi ces futurs retraités, 43 % connaissent déjà leur repreneur (maintien de la production laitière), 28,5 % en cherche un et 28,5 % n'en auront aucun.

Les exploitations qui arrêteront la production laitière pour cause de cessation d'activité agricole représentent donc seulement 1,5 % des élevages laitiers du département (auquel pourrait s'ajouter 1,5 % d'incertitude pour ceux qui n'ont pas encore trouvé de repreneur). Cela représenterait un manque à produire d'environ 2 700 000 l de lait à l'échelle du département.

Par ailleurs, 6 % des exploitations laitières du département ont décidé de cesser leur activité laitière, au profit d'autres productions (principalement l'élevage allaitant ou le développement des cultures grâce au retournement de prairies). Il s'agit d'exploitations de taille et de production laitière légèrement inférieures à la moyenne départementale (117 ha pour 250 000 l de lait) mais avec une proportion d'herbe également moins importante.

Les raisons de ce choix sont majoritairement la contrainte « travail » (contraintes et astreintes liées à la production laitières ou l'absence de successeur pour prendre en charge l'atelier lait) et l'opportunité de développer une autre activité (souvent l'élevage de bovins allaitants). S'ajoutent à cela, dans plus d'un tiers des cas, un désintérêt pour la production ou encore la présence d'équipements et d'installations peu fonctionnels. Enfin, il s'agit d'ateliers pour lesquels les investissements à engager pour une mise aux normes ou un gain d'efficacité seraient trop lourds pour être envisagés.

Ces arrêts de production laitière conduiraient à une quantité de lait livré en moins s'élevant à 11 500 000 l de lait pour tout le département des Ardennes.

Un maintien du lait pour la plupart des producteurs grâce à des potentiels et une anticipation

Malgré ces phénomènes d'arrêt de la production laitière (11 %) ou d'hésitation (14 %), 75 % des exploitations ardennaises souhaitent maintenir leur production laitière. Il s'agit aussi bien d'exploitations individuelles, d'EARL ou de GAEC.

Cependant s'il s'agit de systèmes souvent différents, une constante demeure entre ces élevages : ils disposent tous des mêmes leviers pour le maintien, voire le développement, de leur activité laitière.

Ces leviers sont d'abord des installations fonctionnelles et récentes. C'est le cas de 81 % des bâtiments de logement des vaches laitières et 88 % des installations de traite. Ces installations présentent souvent un potentiel d'agrandissement non négligeable, témoin de l'anticipation des agriculteurs pour le développement de leur activité. L'anticipation passe aussi par une mise aux normes effectuée (ou en cours) de sorte que seulement 9 % des exploitations n'avaient pas encore entrepris de la réaliser en 2012.

Un autre pilier est la situation des élevages vis-à-vis des réglementations environnementales.

La majorité des exploitations dépend du Règlement Sanitaire Départemental (39 %) ou du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à déclaration (59 %). Seul 2 % des exploitations sont soumises à des régimes comportant des obligations plus contraignantes pour l'élevage.

Ce maintien d'activité s'accompagnerait dans 86 % des cas (selon les éleveurs) à une augmentation de la production laitière sur leur exploitation.

Un paysage laitier destiné à fortement évoluer ?

Compte tenu des arrêts de l'activité laitière chez certains et de son développement chez d'autres, quel sera alors le paysage laitier ardennais dans un futur proche ? Quelles sont les pratiques qui vont évoluer ou, au contraire, rester inchangées ? La production va-t-elle effectivement exploser ou se stabiliser à un niveau proche de celui existant actuellement ?

Une stabilité à l'échelle de l'exploitation

Le premier constat est qu'il y a peu de projets chamboulant complètement les exploitations agricoles : association prévue (seuls 12 % l'envisagent), peu d'ouverture d'atelier de transformation laitière (5 % l'ont prévu et 5 % l'envisagent) et quelques projets de délocalisation du site de production (5 % également).

En ce qui concerne l'engagement vers l'Agriculture Biologique, seulement 1 % ont prévu une conversion et 9 % l'envisagent.

Par ailleurs, alors qu'actuellement 6 % des exploitations laitières possèdent déjà un ou deux robots de traite (dont 1 % qui souhaite en acquérir un nouveau), 5 % désirent « franchir le pas » et 26 % sont encore indécis.

Une organisation de l'atelier et une production revue vers la spécialisation

Des évolutions dans l'organisation du travail

Une évolution majeure qui concerne l'organisation de l'atelier et de l'exploitation est la modification des périodes de vêlages. Actuellement, les vêlages se réalisent à 65 % en automne. Le reste se déroule majoritairement sur deux périodes (16 % des cas) ou de façon étalée sur l'année (14 % des cas). Seuls 5 % des élevages laitiers planifient les naissances au printemps. La volonté des éleveurs pour le futur serait de dégrouper progressivement les vêlages. En effet, au moins la moitié des vêlages groupés sur une période serait alors étalée ou séparée sur deux périodes. Cependant, aucun élevage avec des vêlages groupés n'envisage de changer radicalement son système de naissance.

Cet étalement ne sera pas sans conséquence sur l'organisation du travail très différente pour la gestion et la distribution des aliments, la surveillance des chaleurs, les soins aux veaux, ... Cela surviendra alors au moment des moissons, période durant laquelle certains élevages prennent actuellement le parti de tarir la majorité de leur troupeau.

Des installations en évolution

Une autre modification est l'évolution des installations de l'élevage (logements des vaches laitières ou des génisses laitières, installations de traite et stockage des effluents). Seulement 19 % des exploitations maintenant leur production laitière ne souhaitent engager aucun chantier (modification, rénovation ou construction).

Parmi les élevages, la répartition est presque égale entre ceux qui ont prévu un, deux voire trois chantiers pour « l'après quota ». Certains (14 % des élevages) iront même jusqu'à engager des investissements pour les quatre postes concernés. Il s'agit de chantier de modification ou de rénovation dans la moitié des cas et de construction dans l'autre.

Une gestion du pâturage et des fourrages reconsidérée …

Le pâturage est également un point essentiel des élevages laitiers ardennais. Pour la majorité des systèmes (72 % des cas) la surface accessible aux VL restera inchangée (en moyenne 25 ha). Pour 13 % des élevages, cette surface subira en moyenne une diminution de moitié de la taille initiale et pour 15 % des élevages, elle progressera d'un tiers.

En ce qui concerne la place au pâturage, 77 % des exploitations n'envisagent pas de modification de la surface allouée par vache laitière (53 ares/vache). Les exploitations qui ont prévu de réduire cette surface sont des élevages qui présentent des systèmes actuellement avec un chargement plus important (34,6 ares/vache).

La réduction de la surface accessible aux vaches et souvent par conséquent, de la place du pâturage entraîne des conséquences sur l'alimentation du troupeau et sur l'organisation du travail. En effet, si les animaux pâturent moins, il sera nécessaire de prévoir des coûts de récolte, de stockage et de distribution supplémentaire pour le fourrage.

Evolution de la part de maïs dans la SFP

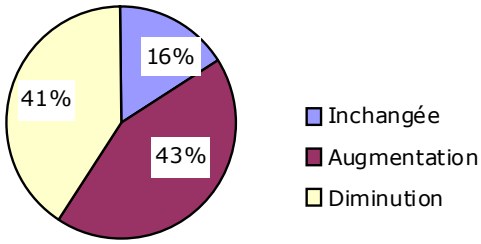

Des modifications dans les ateliers d'élevage …

Les exploitations laitières ardennaises, caractérisées par leur polyvalence « lait + viande » semblent se diriger vers une spécialisation de la production dans l'après quota. En effet, si la taille du troupeau de vaches laitières et de génisses laitières sera plus importante (effectif moyen : 56 VL au lieu de 49 actuellement), la production de viande ira en décroissant.

Plus d'un tiers des exploitations qui élèvent actuellement des bœufs laitiers ont prévu de réduire leur effectifs, voire de stopper cette production. En parallèle, ce phénomène touche également deux tiers des ateliers de taurillons laitiers.

Evolution des cheptels de vaches allaitantes

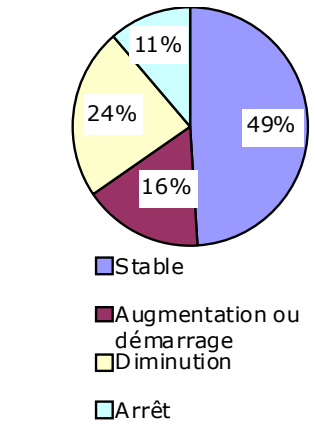

L'élevage allaitant n'est pas épargné par cette diminution de la production bouchère puisque plus d'un tiers des élevages a prévu de réduire ou de cesser cette activité. Quelques ateliers ont prévu d'augmenter leur cheptel mais cela concerne essentiellement les troupeaux actuellement à faible effectif (17 VA en moyenne). Les ateliers de bœufs et de génisses allaitants sont, en revanche un peu moins touchés, les éleveurs préférant allonger les cycles de production des jeunes bêtes et réduire le nombre de vêlages.

En ce qui concerne les ateliers ovins, la taille moyenne des troupes devrait augmenter mais les ateliers à petits effectifs risquent de disparaître.

En conclusion, quel que soit le type d'atelier, le constat s'oriente vers une diminution des effectifs pour les ateliers viande dans les exploitations qui maintiennent, voire augmentent la production laitière. Cela semble pouvoir s'expliquer par le besoin de libérer du temps et de l'espace pour accueillir les effectifs supplémentaires de l'atelier lait.

Volume livré et productivité, deux leviers de développement pour l'activité laitière …

Une inquiétude des éleveurs laitiers est l'incertitude quant au volume de lait livré au niveau national. En effet, nombreux craignent une explosion de la production qui entrainerait une baisse importante du prix du lait. Dans les faits, seulement 11 % des éleveurs n'envisagent pas d'augmenter ni le volume total de lait livré, ni la productivité des vaches laitières.

La tendance est donc à l'augmentation de la quantité de lait livré. La moitié des ateliers envisage une augmentation inférieure ou égale à 25 % de leur production actuelle. Cela conduira à une augmentation progressive du volume livré total avec une nette réduction des livraisons inférieures à 200 000 l de lait et l'apparition d'exploitations à plus d'un million de litres.

En parallèle, de nombreux éleveurs (90 %) désirent augmenter les performances individuelles de leurs vaches. Cela représente une augmentation moyenne de 1 000 l de lait par vache, pour l'ensemble des exploitations désirant maintenir l'activité laitière et élève la productivité moyenne à 8 200 l de lait par VL.

Evolution de la production laitière après la suppression des quotas

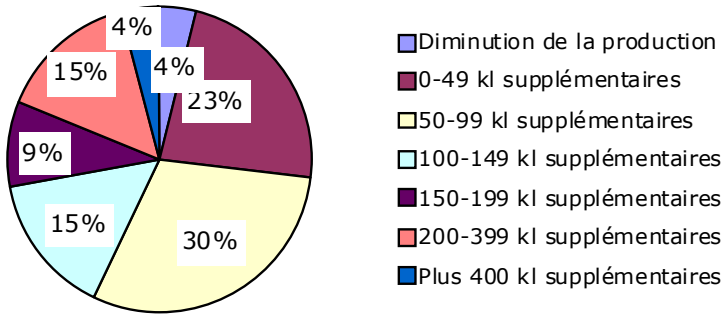

Les projections départementales de la production laitière « après 2015 » montrent alors deux situations (réalisée sur la base des résultats de l'enquête)

	Cas 1 : Les éleveurs indécis poursuivent finalement la production laitière	Cas 2 : Les éleveurs indécis cessent finalement la production laitière
Variations de la production :		
Arrêts de l'activité agricole	- 2 730 000	- 2 730 000
Arrêts de l'activité laitière	- 11 518 000	- 11 518 000
Incertitudes (14 % des élevages)		- 31 415 000
Développement de l'activité laitière	+ 69 400 000	+ 69 400 000
Projection :		
Production supplémentaire	~ 55 000 000	~ 24 000 000
Augmentation	**+ 22 %**	**+ 9 %**

Analyse critique

Probablement que la situation « d'après-quotas » se situera entre les deux cas étudiés ci-dessus. Les Ardennes connaitraient alors une augmentation de la production laitière représentant entre 9 et 22 % de la production actuelle.

Quelques questions peuvent être tout de même importantes à soulever. L'orientation des élevages vers la spécialisation entrainera une modification conséquente des installations et de l'organisation de toute l'exploitation. Par exemple, dans le cas de l'étalement des vêlages, les atouts de cette décision (effet prix, optimisation de la place en bâtiment, ...) doivent être mis en balance avec les contraintes que cela pourrait apporter dans un système qui serait complètement modifié (organisation du travail modifiée, moins intense mais répartie sur l'ensemble de l'année, …).

Par ailleurs, une part non négligeable des élevages a prévu de réduire la place au pâturage. Cela nécessite la récolte, le stockage et la distribution du fourrage non pâturé. Dans le cas où les surfaces en herbes restent importantes, il pourrait être stratégiquement intéressant de réintégrer l'herbe non pâturée dans la ration afin de limiter la part d'ensilage de maïs dans la ration. Pourtant la tendance est plutôt pour les éleveurs d'augmenter la part de maïs ensilage dans la Surface Fourragère Principale dans près de la moitié des cas.

Enfin, le fait est que de nombreux exploitants déclarent pouvoir produire plus, mais à quel coût ? Une modification de l'alimentation des vaches ou des concentrés distribués s'accompagne souvent d'une évolution de la marge de l'atelier.

C'est pourquoi, l'estimation de 55 millions de litres de lait produit en plus dans l'après quota est à tempérer car tous les éleveurs ne chercheront peut-être pas à exploiter au maximum le potentiel de production de leurs vaches. Entre productivité et rentabilité, il reste important de trouver le bon équilibre.

L'exploitation moyenne avant et après quotas

(sur la base des 118 élevages enquêtés et ayant répondu à cette question)

	2012	Horizon 2020
	799 exploitations laitières	723 exploitations laitières (dont 124 indécis)
Type d'exploitation :		
Individuel	34 %	31 %
EARL*	34 %	34 %
GAEC*	29 %	32 %
SAU*	152 ha	159 ha
dont STH*	68 % de la SAU	70 % de SAU
Production laitière	355 000 l de lait	485 000 l de lait
Effectif troupeau (vaches)	49 vaches laitières à 7 250 litres	56 vaches laitières à 8 660 litres
Atelier bœufs laitiers	663 ateliers (83 %)	503 ateliers (84 %)
Effectif moyen (bœufs)	24 bœufs laitiers	22 bœufs laitiers
Atelier taurillons laitiers	96 ateliers (12 %)	35 ateliers (6 %)
Effectif moyen (taurillons)	14 taurillons laitiers	12 taurillons
Atelier vaches allaitantes	487 ateliers (61 %)	222 ateliers (37 %)
Effectif moyen (vaches)	33 vaches allaitantes	27 vaches allaitantes
Atelier bœufs et génisses allaitants	304 ateliers (38 %)	180 ateliers (30 %)
Effectif moyen (bœufs et génisses)	14 bêtes	15 bêtes
Atelier ovin	80 ateliers (10 %)	60 ateliers (10 %)
Effectif moyen (brebis)	144 brebis	198 brebis

Retour sur …
La formation coût de production du lait

Durant l'hiver 2012-2013, une quarantaine d'exploitations a participé à une formation organisée par la Chambre d'Agriculture des Ardennes et les GDA. L'objectif de celle-ci était que chaque participant obtienne son coût de production du lait et identifie des pistes de travail pour tenter d'améliorer sa rémunération. Cet article se propose de faire le point sur les principaux chiffres et résultats issus du calcul du coût de production du lait.

Un coût de production et un produit moyens corrects mais cachant de fortes disparités …

Les exercices comptables utilisés lors de ces formations correspondaient aux clôtures situées entre le 31 décembre 2011 et le 30 avril 2012. Ces résultats étaient les meilleurs depuis 5 ans et loin de la situation de l'hiver qui vient de s'achever. Une estimation des résultats de celui-ci sera abordée plus loin dans cet article.

Le graphique ci-contre met en parallèle le coût de production du lait (à gauche) et le produit réel de l'atelier lait (à droite).

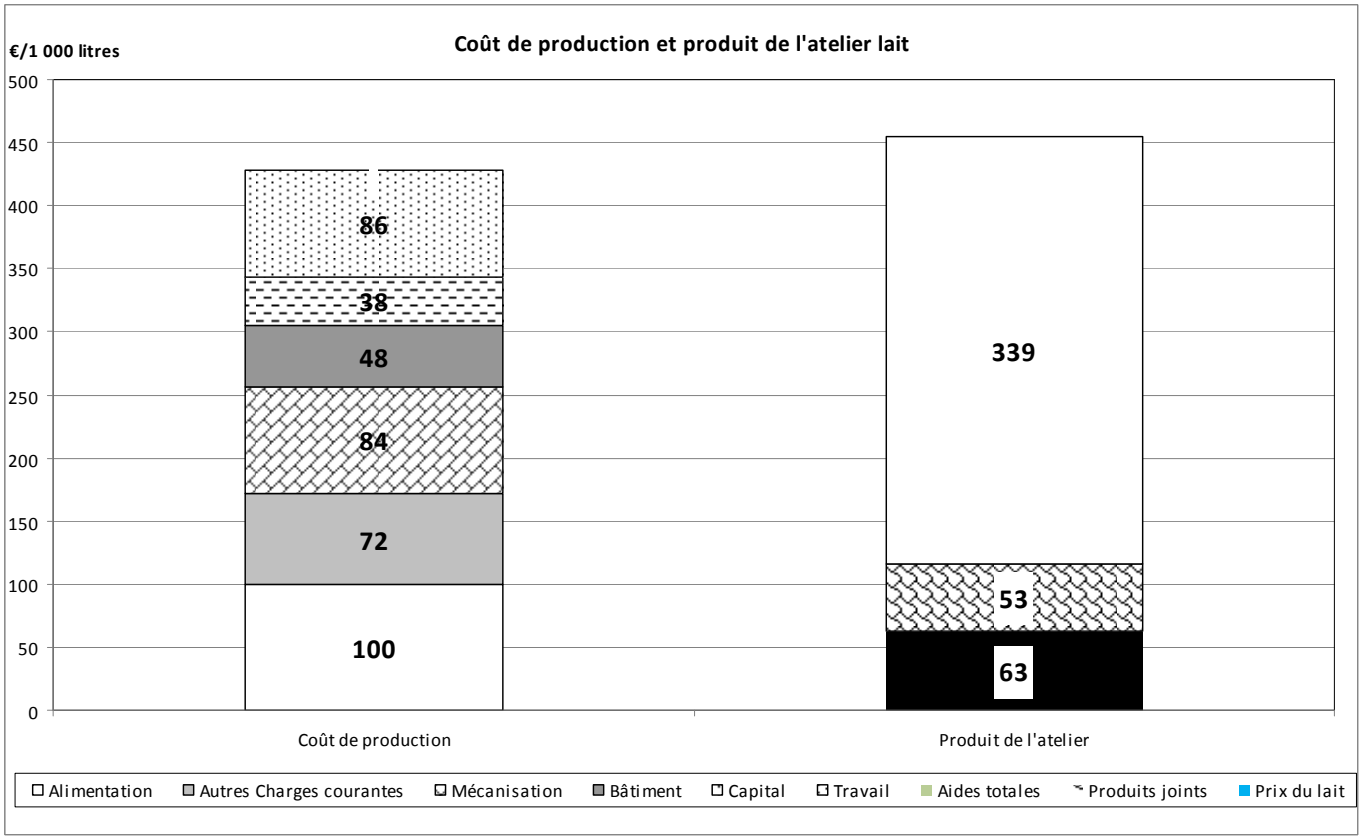

L'ensemble des postes aboutit à un coût de production du lait de 429 €/1000 litres. Quel est le détail de ces différents postes ?

Poste « alimentation » :

Cette partie regroupe les charges suivantes : concentrés et minéraux + achats de fourrages + approvisionnement des surfaces consacrées à l'alimentation des vaches et génisses laitières. Il représente 23 % du coût total mais la valeur évolue entre 60 € et 181 €/1000 litres en fonction des exploitations. Dans le premier cas, la bonne maîtrise du poste alimentation s'explique par une conduite non intensive du système et un recours au minimum de concentré en hiver et pâturage seul en été.

Pour l'exploitation ayant le niveau de charge le plus élevé, la conjonction de recherche de productivité, vêlages étalés, pâturage limitant conduit l'éleveur ces dernières années à des achats de fourrages et une consommation de concentré excessive (260 g/l).

Jean-Philippe MOUSSU – Réseau Lait & Daniel LOUAZEL – GDA des 3 cantons

Poste « autres charges courantes » :

Cette partie regroupe les charges de frais d'élevage (vétérinaire, insémination, produits d'entretien, paille, …) et de frais divers de gestion (assurance, comptable, téléphone, …). Il représente 17 % du coût total comme pour le poste précédent, une forte variabilité apparait (42 € à 116 €/1000 litres). La principale différence entre les élevages s'articule autour des frais vétérinaires (+/- 20€) et les achats de paille compte-tenu des prix lors de la campagne analysée.

Poste « mécanisation » :

Cette partie regroupe les charges suivantes : travaux par tiers + carburant + entretien + amortissement du matériel. Avec des montants allant de 42 à 177 €/1000 litres, la mécanisation représente en moyenne 20 % du coût de production du lait. Les écarts observés dépendent beaucoup de la politique de renouvellement du matériel et de la taille de l'exploitation (effet dilution).

Poste « bâtiment » :

Cette partie regroupe les charges suivantes : eau, électricité, entretien + amortissement du bâtiment. Ce poste pèse un peu moins dans le coût de production du lait avec 11 % du total ; la variabilité observée (12 à 82 €/1000 litres) est essentiellement liée au niveau d'amortissement de chaque exploitation ; en effet les investissements récents pèse fortement dans ce poste.

Poste « capital » :

Cette partie regroupe les charges suivantes : fermage, frais financiers + rémunération des capitaux propres (1,5% d'intérêt ; valeur fixée pour 2011 par l'Idèle créateur de l'outil de calcul). L'ensemble de ces postes représente 9 % du coût de production. La variabilité observée (22 à 82 €/1000 litres) sera essentiellement due aux frais financiers liés à des investissements récents importants et plus faiblement par la rémunération du capital propre détenu.

Poste « travail » :

Cette partie regroupe les charges suivantes : rémunération et charges salariales + rémunération brute des unités de main-d'œuvre exploitante affectée à l'atelier (sur la base de 24 960 € brut annuel /UMO y compris MSA ; valeur fixée pour 2011 par l'Idèle créateur de l'outil de calcul). Ce poste est le deuxième (à égalité avec la mécanisation) et représente 20 % du coût de production. La productivité de la main-d'œuvre va largement influencer le montant de ce poste qui varie en fonction des exploitations de 49 à 163 €/1000 litres. Certaines exploitations ont fait le choix délibéré d'une main-d'œuvre plus importante que d'autres ; cette situation est souvent compensée par des investissements moins importants en matériel et bâtiment.

Au final, les exploitations ayant participé à la formation affichent un coût de production allant de 332 à 674 €/1000 litres de lait, cette hétérogénéité est le résultat des différences existantes au niveau de la maîtrise technique mais surtout du stade de vie de l'exploitation (niveau d'amortissement, d'endettement) et de la productivité de la main-d'œuvre.

Face à ce regroupement des charges de l'atelier lait permettant d'obtenir le coût de production, le regroupement des différents produits de l'exploitation permet de faire le bilan de la rentabilité de l'atelier lait. Le produit moyen de l'atelier lait atteint sur la période étudiée 455 €/1000 litres. Le produit est composé de trois éléments de rémunération :

Le produit est composé de trois éléments de rémunération :

Produit lié aux aides :

Ce poste regroupe l'ensemble des aides perçues par l'atelier lait. Soit les aides directement liées à l'atelier laitier mais surtout les aides découplées réparties au prorata des surfaces utilisées par l'atelier lait (part de maïs, productivité des vaches et niveau de DPU, PHAE, ICHN). Le produit provient à 14 % des aides mais leur montant varie de 30 à 101 €/1000 litres suivant les exploitations.

Produits joints :

Cette partie du produit est le résultat de la vente des vaches de réformes, des génisses vendues pleines ou encore de la vente des veaux (y compris cession interne). A cela s'ajoute les éventuelles ventes d'autres produits (fourrages notamment). Ce produit ne représente que 12 % du produit total de l'atelier et varie entre -11€ et 101 €/1000 litres ; ces extrêmes s'expliquent par des situations de (dé)capitalisation de cheptel.

Prix de vente du lait :

Evidement, la vente du lait est la principale ressource de l'atelier lait (74 %). Mais comme pour tous les postes précédents, des écarts apparaissent (313 à 357 €/1000 litres). Cette disparité s'explique par de nombreux paramètres comme : le prix de base, la qualité (TB, TP, cellule, butyrique), la saisonnalité de la production, …

Comme pour les charges, de fortes disparités apparaissent et le produit total de l'atelier varie entre 395 € et 610 €/1000 litres.

Quelle rémunération de la main-d'œuvre dédiée à l'atelier lait ?

Sur les comptabilités analysées la rémunération permise réellement par le prix du lait se situe légèrement au-dessus de la rémunération minimale établie par l'Idèle à savoir 24 960 € brut annuel/UMO dédiée à l'atelier lait (soit environ 1 500 € net par mois). Pour les exercices étudiés le niveau de rémunération se situe à 33 650 €. Ce résultat ne doit pas occulter les résultats des années précédentes qui étaient moins favorables et même en dessous de la rémunération minimale citée ci-dessus.

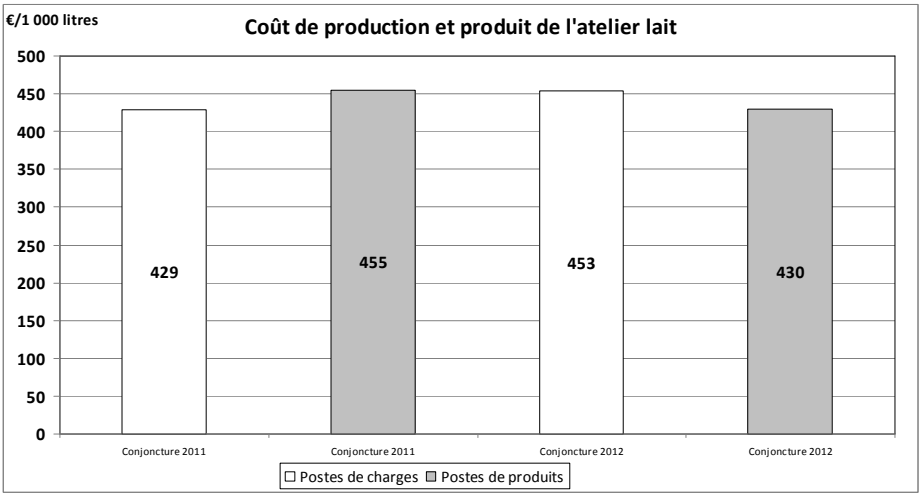

Une projection sur la campagne 2012-2013 avec la baisse du prix du lait et l'augmentation des charges (notamment le poste aliment) vont conduire à une forte diminution de la rémunération de la main-d'œuvre. En prenant une baisse du prix du lait de 25 € (314 €/1000 litres), une augmentation de 30 % du poste aliment, de 15 % pour les approvisionnements aux surfaces et de 10 % pour les carburants, le graphique montre que le coût de production va être supérieur aux produits.

La rémunération de la main-d'œuvre dédiée à l'atelier lait avec ces hypothèses est divisée par deux par rapport à la moyenne de 33 650 € citée pour l'année 2011 et inférieure de 30 % à la rémunération minimale fixée à 24 960 €. Le besoin en prix du lait pour atteindre ce minimum devrait être de 337 €/1000 litres (+ 23 €/1000 litres en moyenne). Ce chiffre reste établi sur un groupe de 40 exploitations, la situation de certains élevages peut être moins favorable en raison de situations particulières (effet parcellaire, dimension de la structure, investissements récents, …). Pour ces structures, il est malheureusement certain que la conjoncture 2012 a fortement fragilisé leur situation financière surtout dans les exploitations avec des ateliers céréales et/ou viande peu développés.

Formation hiver 2013-2014

De nouvelles sessions seront programmées prochainement pour l'hiver 2013-2014. Si vous êtes intéressé rapprochez vous de votre conseiller de GDA.

Cultures intermédiaires : quelques conseils

Implantation : garantir la levée à un coût raisonnable !

L'objectif de l'implantation est de permettre un taux de levée maximal à coût réduit. Celle-ci doit également permettre la gestion des adventices. Rappelez-vous, un essai avait été mis en place en 2010 sur le GDA du Rethélois. Le semis de l'essai a été réalisé le 12 août derrière un précédent blé. Les modalités déchaumées, l'intervention a été réalisée la veille de façon superficielle (Rubin). Les semis ont été réalisés sur un lit de semence humide suite à 25 mm de précipitation la nuit précédente. Il y a eu également 70 mm de pluie quatre jours après le semis.

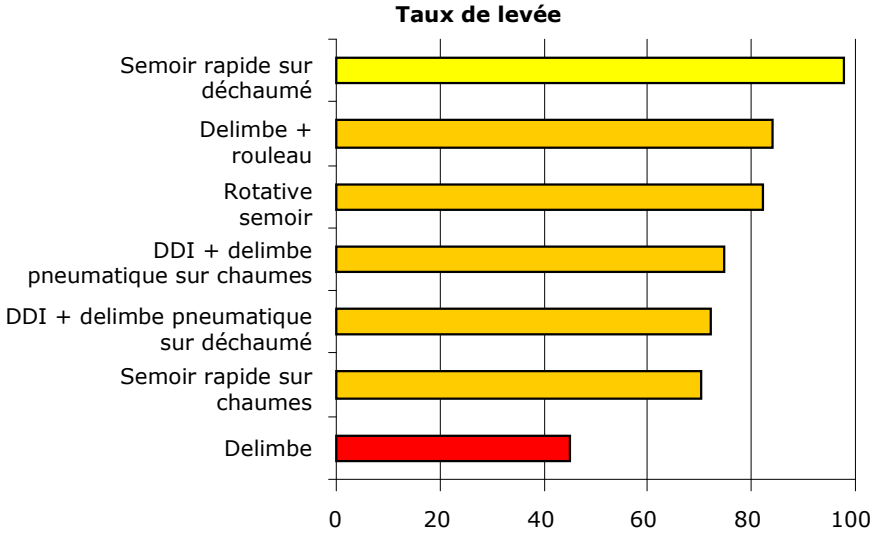

Delimbe : malgré les conditions optimales lors du semis, le taux de levée (45 %) obtenu par cette technique n'est pas satisfaisant. **Celle-ci est à proscrire** car même si le coût d'implantation (coût du passage + main d'œuvre) est faible (9 €/ha) et le débit de chantier élevé, la levée du couvert n'est pas garantie.

Delimbe + rouleau : bon taux de levée observé sur cette technique (84 %), engendré par les conditions humides qui ont encadré le semis. Elle a pour intérêts, un coût d'implantation faible (18 €/ha) et un débit de chantier élevé. Les conditions climatiques (pluies) sont primordiales pour garantir la levée.

Déchaumeur à disques indépendants + Delimbe pneumatique : technique intéressante par son taux de levée (75 %), son débit de chantier et son coût d'implantation (25 €/ha). Un déchaumage au préalable permet de faire lever les adventices qui seront détruites lors du semis par le déchaumeur.

Semoir rapide et rotative semoir : ces deux techniques garantissent les meilleurs taux de levée (87 %). Leurs principaux inconvénients sont le coût d'implantation et le débit de chantier. En cas de semis de mélange, il est difficile d'utiliser une autre technique.

Quand les implanter ?

En règle générale, les meilleurs résultats sont obtenus par les semis précoces notamment pour les mélanges à base de légumineuses (impératif avant le 15 août). La moutarde présente plus de souplesse et a contrario, un semis trop précoce favorise une floraison rapide. Faites attention de choisir des variétés tardives ! Techniquement, il est conseillé de semer le couvert avant le 1er septembre et dans le cadre de la directive nitrates, il est obligatoire de l'implanter avant le 10 septembre. Hormis la date, des conditions humides sont propices pour garantir la levée du couvert.

Quelles espèces ?

Un couvert a pour objectif premier de limiter le lessivage de l'azote pour le restituer à la culture suivante. D'autres aspects agronomiques peuvent être recherchés par l'agriculteur en fonction de l'espèce implantée.

Limiter le salissement de la parcelle

Pour atteindre cet objectif, implanter une espèce permettant de couvrir au maximum le sol, par exemple : **moutarde, avoine, radis**. Ces trois espèces peuvent être implantées en pures. En cas de mélange, elles doivent être la base de ce dernier.

Un premier déchaumage peut être nécessaire. Dans ce cas, un travail superficiel (5 cm), juste après la récolte est préférable pour favoriser l'humidité. Un passage de rouleau permettra d'accélérer la levée des adventices et donc de semer le couvert dans les jours suivants.

Fixation de l'azote atmosphérique

Cette fonction assurée par les légumineuses peut permettre de réaliser des économies sur la fertilisation azotée de la culture suivante. Elles peuvent également avoir un effet positif sur le rendement. **En zone vulnérable, la légumineuse doit obligatoirement représenter moins de 50 % du mélange en nombre de graines. Les pois de printemps produits sur l'exploitation présentent le meilleur rapport coût/taux de levée, votre choix doit donc se faire de façon prioritaire vers cette espèce**. Le principal inconvénient est son PMG élevé qui implique des volumes de semis importants et du matériel adapté (semis impossible avec un Delimbe). En cas de non disponibilité sur l'exploitation, la vesce commune et le pois fourrager sont une bonne alternative, ils disposent également d'un PMG beaucoup plus faible.

Dans tous les cas, il est important d'utiliser une espèce de famille différente de celle de la culture suivante.

Rompre le cycle des ravageurs

La phacélie appartient à la famille des hydrophyllacées, famille différente des espèces cultivées. Elle permet donc de perturber le cycle des ravageurs rencontrés habituellement sur les cultures. Du fait de son coût élevé, il est conseillé de l'utiliser en mélange.

Au niveau des mélanges, il n'y a pas de « recette toute faite ». Il est important d'assurer une couverture correcte du sol et intéressant d'y intégrer une légumineuse pour l'aspect azote. Rester vigilant sur le coût du mélange et le choix des espèces !

Il est cependant intéressant de ne pas trop baisser la densité de semis des légumineuses (dans la limite de la réglementation), même en cas de mélange multiple, afin de profiter de leur intérêt sur le piégeage de l'azote atmosphérique.

Densité de semis du mélange : dose de l'espèce seule / nbre d'espèce

Caractéristiques des quelques plantes *(source : CAT51)* **:**

Vesce commune : bonne production de biomasse à conditions de semer tôt. En mélange, son PMG relativement faible est un avantage pour gagner en autonomie du semoir. Concernant les **vesces velues**, le gain de biomasse reste faible compte tenu du surcoût de semence engagé.

Pois protéagineux : le coût est sont principal avantage et sa production de biomasse est très intéressante, c'est la légumineuse la plus intéressante. Le **pois fourrager** est une fausse solution avec un développement moyen en biomasse (attention au coût de semence élevé).

Féverole : c'est le meilleur rapport qualité/prix. C'est la légumineuse de référence avec une bonne production de biomasse associée à une absorption d'azote importante. L'inconvénient est certainement son PMG qui réduit fortement l'autonomie du semoir.

Dans le cas d'une association, pour les crucifères, le **radis** est à privilégier car il n'étouffera pas trop la légumineuse contrairement à la moutarde. En cas de labour, un passage préalable (outils à disques) pour casse le radis peut être nécessaire pour éviter le repiquage.

Du côté des graminées, dans les associations, **l'avoine de printemps** reste la référence grâce à son coût/production. On peut malgré tout envisager **l'avoine brésilienne** (attention au coût), le **moha** (à condition de semer tôt) ou le seigle.

En cas d'apport de matières organiques avant la CIPAN, les légumineuses sont alors interdites. Le choix s'orientera vers les crucifères qui valorisent le mieux l'azote apporté. Une autre solution consiste à apporter la matière organique au printemps, et l'on peut ainsi implanter une association avec légumineuse en interculture.

Espèces / Coût	Implantation	Commentaires
Moutarde 25€/ha	8 kg/ha – fin août	Bon développement – Attention aux variétés trop précoces
Radis 30€/ha	10 kg/ha – août	Peu couvrant – facilité d'implantation – choisir une variété sensible au gel
Avoine / Seigle 30€/ha	70 kg/ha – fin août	Bonne couverture – autoproduction possible – seigle appètent pour les limaces
Phacélie 25€/ha	5 kg/ha – août	Bonne couverture du sol et plante mellifère – attention au coût et implantation délicate
Pois protéagineux 30€/ha	200 kg/ha – fin juillet	Apport N – Croissance lente et levée difficile en conditions sèches – couverture du sol tardive
Féverole 35€/ha	200 kg/ha – fin juillet	Apport N – autoproduction – levée délicate en conditions sèches – plante peu couvrante
Vesce commune 50€/ha	60 kg/ha – fin juillet	Apport N – PMG faible – croissance lente/levée difficile
Tournesol 10€/ha	35 kg/ha – fin juillet	Coût faible – destruction aisée – forte sensibilité au gel

Voici quelques exemples de mélanges réalisables :

Base du mélange	Ex de légumineuse à associer
Moutarde 8 kg/ha	
Avoine printemps 80 kg/ha	
Avoine printemps 40 kg/ha ou Moutarde 4 kg/ha ou Moutarde 2 kg/ha + Phacélie 1 kg/ha ou Avoine printemps 30 kg/ha + Phacélie 1 kg/ha	Pois printemps 100 kg/ha Pois fourrager 50 kg/ha Vesce commune 25 kg/ha

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre technicien de GDA.